



### 1) Je demande une dérogation

Si vous n'avez pas le bac, si vous avez moins de 18 ans et plus de 26 ans, si vous avez une formation intensive de moins d'un an, vous devez faire une demande de dérogation.

Pour cela, il vous suffit d'écrire une lettre de motivation et, pour la dérogation Formation uniquement, de compléter un dossier artistique.

Merci de nous donner le plus d'éléments possibles sur votre formation ou votre expérience afin que la commission de dérogation puisse étudier au mieux votre dossier.

La commission de dérogation est souveraine, elle décidera si vous pouvez passer les auditions ou non.

Nul recours ne sera possible.

### 2) Que signifie formation intensive ?

C'est une formation d'au moins neuf heures hebdomadaires. Elle pourra exceptionnellement être inférieure à cette durée hebdomadaire si la candidate ou le candidat est issu.e d'une région dans laquelle l'offre de formation préparatoire est limitée et qu'il n'y a pas d'autres choix possibles. Dans tous les autres cas, les dossiers seront examinés par la commission de dérogation.

### 3) Ma formation est ancienne

Nous prenons en compte les formations intensives datant de moins de 3 ans au moment de l'inscription. Si votre formation a plus de 3 ans, vous devez faire une demande de dérogation.

#### 4) Je suis boursier ou boursière du CROUS

Vous ne payez pas de frais d'inscription.

Vous cochez la case « boursier » et vous intégrez votre attestation de bourse du Crous dans l'onglet pièce jointe.

Si vous ne l'avez pas encore reçue, vous avez jusqu'au 15 novembre pour la transmettre.

#### 5) Puis-je utiliser l'attestation de formation de mon cours/mon école ? ou le certificat médical de mon médecin ?

Non, vous devez **impérativement** utiliser et compléter l'attestation transmise par le CNSAD-PSL, il en est de même pour le certificat médical.

#### 6) Je ne trouve pas mon établissement dans la liste des cours proposés

Vous pouvez effectuer une recherche par code postal ou par ville.

Vous vérifiez bien l'orthographe de votre cours.

Les cours publics (les conservatoires de région, de ville, d'arrondissement) sont tous intégrés, ainsi qu'une grande partie des cours privés.

Si toutefois, vous ne trouvez pas votre établissement, veuillez renseigner la partie inférieure de l'onglet.

#### 7) Si mon dossier est refusé, puis-je me faire rembourser ?

Nous ne remboursons pas les frais de concours, y compris en cas de dérogation refusée.

#### 8) Puis-je payer par chèque ?

Non, seul le virement via le site est autorisé.

Si vous rencontrez des problèmes pour effectuer le paiement, merci de contacter : [support-admissions@psl.eu](mailto:support-admissions@psl.eu)

#### 9) Problème de paiement sur mon espace candidature

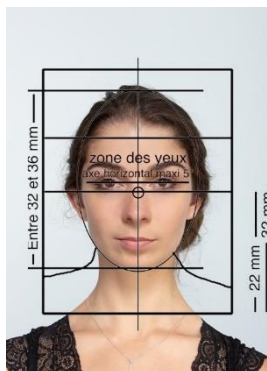
Il y a une sécurité sur Paybox. Au bout de trois tentatives, il n'est plus possible de procéder au règlement. Il faut essayer ultérieurement (24 heures après votre troisième tentative).

N'utilisez pas le bouton « Précédent » du navigateur pendant la procédure de paiement, ne rafraichissez pas la page.

Il est préférable d'effectuer la procédure d'inscription et de paiement sur un ordinateur et non un téléphone portable.

## 10) J'ai des soucis avec l'ajout des pièces jointes

Toutes les pièces jointes doivent être au format PDF sauf la photo d'identité qui doit être en JPEG. Si votre PDF est trop volumineux, il faudra le compresser. Vous pouvez utiliser le site <https://www.ilovepdf.com/fr> pour compresser vos documents. Il est entièrement gratuit. Pour la photo d'identité, merci de respecter les règles officielles :



- Photo en portrait
- Sur fonds blanc
- Récente

Vous pouvez faire un selfie contre un mur blanc. Ces photos seront utilisées dans votre dossier de concours et vues par les membres du jury. Elles seront également transmises à l'administration si vous êtes reçus à l'issue du 3<sup>ème</sup> tour.

## 11) Je n'arrive pas à ouvrir les pièces jointes

Il est fortement recommandé d'ouvrir les pièces jointes à partir d'un ordinateur et non d'un téléphone portable. Cependant, si vous n'arrivez pas à les ouvrir sur un ordinateur, merci de contacter : [support-admissions@psl.eu](mailto:support-admissions@psl.eu)

## 12) J'ai des répliques

Merci d'indiquer dans votre espace candidat les noms et email de votre ou de vos répliques (attention à l'orthographe !).

Indiquer le nom de vos répliques **ne signifie pas que vous passerez le même jour** pour l'audition. Si vous venez de loin, merci d'envoyer un email à [concours@cnsad.psl.eu](mailto:concours@cnsad.psl.eu) pour faire une demande de passage groupé.

## 13) Nous venons d'un même conservatoire, pouvons-nous passer le même jour ?

Pour les demandes de regroupement de candidat.es issu.es d'un même conservatoire (*exclusivement pour la province et l'étranger*), merci de nous faire parvenir une demande établie par votre responsable de formation à l'adresse : [concours@cnsad.psl.eu](mailto:concours@cnsad.psl.eu)

## 14) Je suis indisponible pour certaines dates au 1<sup>er</sup> tour

Vous indiquez dans votre espace candidat aux **maximum** 3 dates d'indisponibilité. Vous pouvez également indiquer une période plus longue, mais il faudra justifier votre demande.

## 15) Je n'ai pas reçu ma convocation

Pour un envoi de convocation, merci de contacter : [support-admissions@psl.eu](mailto:support-admissions@psl.eu)

**16) Je suis en cours de transition ou je me revendique d'une identité sexuelle différente de celle de ma naissance (sans transition en cours) : comment m'inscrire ?**

Vous vous inscrivez sous l'identité de genre que vous avez choisie.

**17) Quels rôles (féminin/masculin) je prépare**

Quelle que soit votre situation, votre identité sexuelle de naissance, ou choisie, vous avez le droit d'interpréter indifféremment des rôles d'Hommes ou de Femmes.